

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 10 décembre 2020

Salle polyvalente, Porsel, Rte d'Invau 4

F.O. no 48 du 27.11.2020

Préside : Bongard Jean-Claude, Syndic
Présence : 56 (cinquante-six) personnes

Non-votants : 01 (une) personnes

Total Votants : 55 (cinquante-cinq) citoyennes et citoyens actifs pour le point 1
Puis départ de : -1 personne
Total Votants : 54 (cinquante-quatre) citoyennes et citoyens actifs pour les points 2 et 3
Puis départ de : -1 personne
Total Votants : 53 (cinquante-trois) citoyennes et citoyens actifs à partir du point 4

Excusé/e/s : - Falcý Pascal, Porsel, Membre de la Commission financière
- Dayer Firmin, Bouloz

Scrutateurs ou : 1. **Picasso Marco, Membre de la Commission financière, Pont**
Scrutatrices (rangs 1-2 plus la table du Conseil communal et la table du Secrétariat)
2. **Dévaud Raymond, Porsel**
(rangs 3 et 4)
3. **Levrat Marc, Porsel**
(rangs 5, 6 et 7 plus solde des chaises)

Convoquée selon les directives de l'art. 12 de la loi sur les communes, ladite assemblée est ouverte à 19 h 35 avec le tractanda suivant (présenté sur l'écran via le beamer) :

L'assemblée communale ordinaire est convoquée pour le jeudi 10 décembre 2020 à 19 h 30 à la salle polyvalente à Porsel, Rte d'Invau 4.

1. *Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 07 juillet 2020*
2. *Budgets 2021*
 - 2.1 *budget de fonctionnement*
 - 2.2 *budget des investissements*
 - 2.2.1 *Abri de protection civile à Porsel, demande de crédit d'investissement*
 - 2.2.2 *Projet nouvelle Administration communale à Porsel, demande de crédit d'investissement*
 - 2.2.3 *Vente bureau communal actuel, Ch. du Closel 30, Bouloz*
 - 2.3 *Approbation des budgets*
3. *Nouveaux statuts du VOG (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse, Oron, Glâne), Présentation et approbation*
4. *Nouveaux statuts de l'AVGG (Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère pour l'adduction d'eau), Présentation et approbation*
5. *Nouveaux statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie, psychomotricité Glâne-Veveyse), Présentation et approbation*
6. *Informations du Conseil communal (Site Internet – Elections communales 2021)*
7. *Divers*

Le procès-verbal ainsi que les budgets 2021 et les documents concernant les points 3 à 5, soumis à l'assemblée ne seront pas lus sous réserve de l'art. 7 al. 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes (ReLCo) ; ils peuvent être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.leflon.ch

M. le Syndic précise que les points 2.2.2 Projet nouvelle administration communale et 2.2.3 Vente bureau communal sont liés ; si le premier point est refusé, alors nous retirerons le point 2.2.3 du tractanda pour des raisons évidentes.

L'assemblée a été convoquée selon le mode en vigueur, soit par tous-ménages, affichage au pilier public et publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg, ceci dans les délais légaux. L'information a aussi paru sur le site Internet communal.

M. Jean-Claude Bongard, Syndic, précise que les débats ne seront pas enregistrés faute de moyens techniques fiables. Il demande si quelqu'un souhaite enregistrer les débats ; si tel est le cas, il doit s'annoncer (*application de l'ordonnance modifiant le Règlement d'exécution de la loi sur les communes du 1^{er} septembre 2012, art. 3*). Personne ne se manifeste.

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. M. le Syndic remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (les formulaires font partie intégrante du procès-verbal d'assemblée).

Le contrôle des présences a été effectué à l'entrée de la salle. M. le Syndic ajoute encore que chaque investissement sera voté séparément.

Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé.

* * *

Avant de développer l'ordre du jour, M. le Syndic souhaite parler de l'annulation de la séance d'informations prévue du 10 novembre 2020. En effet, il était en quarantaine et comme il s'occupe de ce dossier depuis plus d'un an, il ne pouvait pas déléguer un de ses Collègues qui n'aurait pas pu répondre aux différentes questions.

Il ajoute qu'il y avait 20 personnes inscrites y compris le Conseil communal et le personnel administratif.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 07 juillet 2020, approbation

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal www.leflon.ch.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

**Le procès-verbal de l'assemblée du 07 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité (55 oui).
Merci à la Secrétaire communale.**

2. Budgets 2021

2.1 budget de fonctionnement

2.2 budget des investissements

2.2.1 Abri de protection civile à Porsel, demande de crédit d'investissement

2.2.2 Projet nouvelle Administration communale à Porsel, demande de crédit d'investissement

2.2.3 Vente bureau communal, Ch. du Closel 30, Bouloz

2.3 Approbation des budgets

M. le Syndic précise que nous le Conseil communal a fait au mieux pour présenter des budgets 2021 équilibrés. Il y est quasiment arrivé. Les comptes sont présentés à l'aide du beamer :

2.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RESULTATS DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	BUDGETS 2021	
	Charges	Produits
0. Administration	497 131,00	68 200,00
1. Ordre public	495 355,65	454 207,00
2. Enseignement et formation	1 533 479,00	197 855,00
3. Culture et loisirs	123 139,00	20 200,00
4. Santé	551 479,00	3 500,00
5. Affaires sociales	580 256,00	12 000,00
6. Transports et communications	170 978,00	20 000,00
7. Protection et aménagement de l'environnement	512 598,00	480 800,00
8. Economie	24 338,00	13 000,00
9. Finances et impôts	476 488,00	3 657 357,00
TOTAUX	4 965 241,65	4 927 119,00
RESULTAT DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	Perte : 077%	38 122,65

Au fil de la présentation, M. le Syndic commente certains chiffres.

Nombre habitants pris en compte	1'211
Clé veveysanne, participation Le Flon	5.093%
Clé VOG, participation Le Flon	5.10%

Dans ce qui suit, le premier chiffre montre les charges et le deuxième, les produits :

0. Poste Administration

Budget 2021	
CHF 497'131.00	CHF 68'200.00

1. Ordre public

Budget 2021	
CHF 193'505.65	CHF 152'357.00

Remarque :

2. Enseignement et formation

Budget 2021	
CHF 1'533'479.00	CHF 197'855.00

Remarque :
- +CHF

3. Poste Culture et Loisirs

Budget 2021

CHF 123'139.00 CHF 20'200.00

- Economie d'échelle suite à la fusion des Cercles scolaires de Le Flon et Saint-Martin

- Matériel scolaire pris en charge par le Canton

4. Poste Santé

Budget 2021

CHF 551'479.00 CHF 3'500.00

Dès le 1^{er} janvier 2021 le RSSV reprend les homes de la Veveyse (Horizon Santé Veveyse)

5. Prévoyance sociale

Budget 2021

CHF 580'256.00 CHF 12'000.00

- Subvention WEG Immeuble Le Clos, Impasse de la Poste 4, tombera en juin 2023

6. Transports et communications

Budget 2021

CHF 170'978.00 CHF 20'000.00

7. Protection et aménagement de l'environnement

Budget 2021

CHF 512'598.00 CHF 480'800.00

- Approvisionnement en eau :

--achat d'eau CHF 159'600.00

a) le poste des « eaux » est couvert à 100% selon l'exigence légale

- Protection des eaux : CHF 217'000.00

b) le poste « protection des eaux » est également couvert à 100%

- Ordures ménagères :

-- charges CHF 98'770.30-

-- produits CHF 96'500.00+

c) le poste « déchets » doit être couvert au moins à 70%, il l'est à 97%

75 – Correction d'eau et Endiguement de la Glâne – 260.00 fr

M. Christian Thieren demande en quoi nous sommes concernés par cette participation financière ?

R. M. le Syndic répond que la rivière « Glâne » prend sa source au nord du territoire de la Commune, à Bouloz. Le calcul de notre participation aux endiguements de la Glâne se fait en fonction de la surface de la rivière qui se trouve sur notre territoire.

8. Economie

Budget 2021

CHF 24'338.00 CHF 13'000.00

-

9. Finances et impôts

Budget 2021
CHF 476'488.00 CHF 3'657'357.00

- Selon indications SCC, nous avons pu faire une estimation plus élevée pour les impôts 2021

→ Budget 2020 Finances/Impôts	CHF 3'467'694.00	CHF 3'657'357.00
	<u>2020</u>	<u>2021</u>
→ - Impôts revenu PP	CHF 2'200'000.00+	CHF 2'338'012.00+
→ - Impôts fortune PP	CHF 155'000.00+	CHF 127'340.00+
→ - Impôts bénéfice PM	CHF 18'000.00+	CHF 34'474.00+
→ - Impôts fortune PM	CHF 8'000.00+	CHF 8'100.00+
→ - Impôts part OCN	CHF 85'000.00+	CHF 85'000.00+
→ - Contribution immobilière	CHF 250'000.00+	CHF 260'000.00+
→ - Intérêts bancaires	CHF 45'000.00+	CHF 40'000.00+
→ - Amortissements obligatoires	CHF 279'788.00+	CHF 279'788.00+
→ - Frais bancaires	CHF 1'500.00+	CHF 1'500.00+
	<u>2020</u>	<u>2021</u>
→ - Impôt à la source	CHF 35'000.00+	CHF 35'000.00+
→ - Impôt sur prestations en capital	CHF 30'000.00+	CHF 35'000.00+
→ - Gains immobiliers	CHF 15'000.00+	CHF 15'000.00+
→ - Impôts mutations	CHF 40'000.00+	CHF 50'000.00+
→ - Impôts chiens	CHF 5'000.00+	CHF 5'000.00+
→ - Impôts spectacles	CHF 2'000.00+	CHF 1'000.00+
	<u>2020</u>	<u>2021</u>
→ <u>Total impôts</u>	<u>CHF 2'853'348.00+</u>	<u>CHF 3'058'025.00+</u>
	<u>2020</u>	<u>2021</u>
→ Péréquation financière cantonale :		
→ ... des ressources	CHF 464'897.00+	CHF 454'563.00+
→ ... des besoins	CHF 84'129.00+	CHF 80'049.00+

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 donne un résultat de CHF 4'965'241.65 aux charges et de CHF 4'927'119.00 aux produits et se solde donc par un déficit de CHF 38'122.65 représentant le 0.77% des produits. Il se situe dans la limite légale des 5% de dépassement autorisés par la loi sur les communes.

* * *

PRESENTATION DES POINTS

- 2.2.1 – Abri de protection civile à Porsel

- 2.2.2 – Projet nouvelle Administration communale à Porsel

AVANT ET EN ATTENDANT

L'ARRIVEE DE MM. DUCREST et METZGER, du Bureau d'architectes, d'Oron-la-Ville pour la présentation des projets précités.

Mme Denise Pittet demande, au sujet des abris de protection civile, si un plan a été établi pour savoir qui va aller dans quel abri PC ?

R. M. le Syndic lui répond qu'il a contacté le Service de la protection civile à Fribourg qui lui a dit que dans les années antérieures, des plans étaient établis et lorsque ceux-ci ont été diffusés dans les communes concernées, certaines personnes ne voulaient pas être attribuées dans certains abris à cause d'inimitié avec les propriétaires !

De ce fait, il n'y a désormais plus de tableaux d'attribution. Le SPC a toutefois précisé qu'il y avait de la place pour tout le monde.

... toutefois pas chez nous pour le moment, vu qu'il nous manque des places protégées, raison pour laquelle, nous présentons à l'assemblée communale la proposition d'acquisition d'abris PC.

Mme Pittet a vu que les bâtiments avec 38 pièces devaient construire un abri de 25 places.

R. C'est effectivement le cas. On va en parler ce soir puisque le projet qui va être présenté prévoit 209 places protégées pour la Commune ; actuellement, il nous en manque 250.

M. Michel Grivel souhaite revenir sur un point du budget de fonctionnement (NB 79 Aménagement du territoire – honoraires du spécialiste en protection incendie) ; il estime que le travail des spécialistes qui viendront contrôler tous les bâtiments, c'est une nouveauté pour prendre de l'argent aux propriétaires de bâtiments. On doit déjà payer pour les contrôles électriques tous les X années.

R. M. le Syndic lui répond que justement cela ne va rien coûter aux propriétaires concernés puisque c'est la Commune qui prend en charge ces frais. C'est l'ECAB qui a imposé ce nouveau système.

* * *

ARRIVEE DE MM. DUCREST et METZGER

Avant de passer à la présentation, M. le Syndic fait la chronologie des divers projets qui ont été étudiés en vue la création de locaux communaux. Si certains n'ont pas coûté cher à la Commune car étudiés par le Conseil communal, d'autres plus aboutis étaient très onéreux. Quoiqu'il en soit, ils étaient tous nettement plus chers (2.5 à 3.2 mio) ; le projet présenté ce soir fait l'objet d'une étude depuis septembre 2019.

20 h 22 : la parole est donnée à MM. Ducrest et Metzger pour une présentation à l'aide du beamer ; ces derniers donnent des explications détaillées.

Le projet concerne la construction de 2 petits immeubles sur la parcelle de feu M. Joseph Menoud au Clos du Four. Ce seront des locaux en PPE.

L'immeuble du haut, côté Mossel, prévoit les locaux communaux au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage, il y aura un 2.5 pces et un 3.5 pces. Au 2^{ème} étage, il y aura aussi un 2.5 pces et un 3.5 pces.

Résumé locaux communaux

- surface : 179.3 m2
- coût locaux : CHF 1'103'000.00 y compris une partie de l'aménagement
- 7 places de parc : CHF 70'000.00

Résumé abri PC

- Immeuble A : 66 places en sous-sol
- Immeuble B : 163 places en sous-sol
TOTAL 229 places
dont 20 places abri obligatoire pour les immeubles
dont 209 places en sous-sol pour la Commune = 254 m2

Le montant de CHF 1'500.00 par place protégée versé par les propriétaires ayant reçu une autorisation de construire, sert à couvrir le supplément que coûte le béton armé.

M. Marc Levrat demande si le mobilier est compris dans les CHF 337'000.00 ?

R. oui, c'est compris.

Mme Anne-Marie Dénervaud demande s'il y aura des vestiaires dans l'administration communale et s'il sera possible de les fermer à clé ?

R. M. Ducrest montre sur le plan l'endroit prévu pour les vestiaires, soit dans le local qui a été dénommé économat ; il y a aussi de la place près de la réception. On peut effectivement verrouiller ces endroits.

M. Jean-Michel Currat demande s'il a bien compris que le chauffage serait une pompe à chaleur ?

R. oui, ce sera une pompe à chaleur thermique qui pourra être réversible en été = refroidira un peu l'espace à cette saison.

M. Currat poursuit en demandant s'il y aura des panneaux solaires ?

R. oui, il y aura 34 m2 de panneaux photovoltaïques sur l'immeuble où se trouvera l'Administration communale et 40 m2 sur le bâtiment d'en bas.

Mme Nathalie Fragnière demande si l'abri PC pourrait être une salle pour les sociétés ? Pourra-t-il remplacer éventuellement la salle des sociétés actuelles ?

R. oui, effectivement. Si on doit utiliser la salle des sociétés actuelle pour les écoles, alors il sera possible d'aller dans l'abri PC.

M. Raymond Dévaud demande si l'accès prévu entre 2 bâtiments en direct sur la route cantonale a été autorisé ?

R. oui, cela a été accepté ; le permis de construire devrait arriver tout prochainement.

M. Michel Grivel estime que nous sommes au pied du mur pour le projet d'abri PC.

R. M. le Syndic lui répond par la négative ; toutefois, si on manque l'opportunité d'avoir un abri PC avec 209 places, on devra rendre, à l'Etat de Fribourg, d'ici 2022, l'argent encaissé auprès des propriétaires jusqu'en 2011. Et pour cela, nous devons emprunter de l'argent pour lequel nous devons ensuite payer des intérêts et un amortissement sans avoir quelque chose en contrepartie (pas de bâtiment) !

M. le Syndic ajoute, au sujet des locaux pour l'administration communale, qu'actuellement, c'est compliqué au niveau de la confidentialité lorsque les habitants viennent au guichet.

Nous ne sommes pas au pied du mur ; nous faisons, depuis longtemps, une réflexion pour des locaux pour l'administration communale. Il est important de redynamiser le village et la Commune.

M. Grivel estime que c'est cher et que nous devons augmenter les impôts. Il est contre ce projet car on devra payer plus d'impôts. Il faut plutôt faire du télétravail ; on entend que de plus en plus de locaux se libèrent car les gens font du télétravail.

R. Tout le monde ne va pas faire du télétravail.

M. Grivel n'est pas d'accord de monter les impôts à CHF 1.00 ; nous étions à 86.8 et maintenant nous sommes déjà à 93.6. Il est contre, c'est son avis.

M. Thieren demande comment le projet va être financé ? Par un emprunt ?

R. M. le Syndic lui répond que des explications sur le sujet vont être fournies plus tard dans la soirée.

M. Thieren aimerait obtenir des informations sur la vente de l'administration communale actuelle, avant de voter.

R. oui, cela sera présenté avant le vote.

M. Gérard Mesot prend la parole pour faire des remarques positives sur le projet. Il a pu constater que les autres projets, rappelés en préambule, était nettement plus chers. Pour une fois que nous pouvons investir pour quelque chose qui sera pour notre Commune.

L'argent de nos budgets a souvent été prévu pour les routes. Un bâtiment reste un bâtiment. Il invite l'assemblée à soutenir le projet qui a été très bien présenté. C'est une nécessité, d'une part pour l'abri PC et d'autre part pour le bureau communal.

Mme Sandra Leprêtre demande si MM. Ducrest et Metzger vont prendre des artisans locaux ?

R. MM. Ducrest et Metzger répondent par l'affirmative.

Mme Claudine Aebischer demande ce qu'il en est au niveau des marchés publics ?

R. MM. Ducrest Metzger répondent que du fait qu'ils sont des privés et qu'ils construisent pour eux-mêmes ; en vendant clés en mains à la Commune, ils ne sont pas soumis à cette réglementation. Ils ont déjà avancé les frais pour l'obtention du permis de construire.

M. Frédéric Staehli demande ce qu'il en est sur le fait que nous prévoyons 209 places au lieu des 250 manquantes ?

R. M. le Syndic lui répond qu'un tableau avec le total des places d'abri PC va être présenté dans le courant de la soirée. Avec ces 209 places, l'Etat de Fribourg va constater que nous avons la volonté de faire le nécessaire.

Mme Denise Pittet demande ce qui se passera si on refuse le bureau communal ; est-ce que les abris PC se feront ?

R. oui, les abris pourront se faire car il s'agit de 2 sujets différents.

Mme Marie-Jeanne Wampfeler demande combien de m2 par personne, il peut y avoir dans un abri PC de 209 places ?

R. Plus ou moins 1 m2 par personne.

Mlle Manon Bongard demande si les bâtiments seront quand même construits pour le cas où le projet « administration » serait refusé ?

R. Oui, bien entendu et au lieu du bureau communal, il y aura 2 appartements, comme ceux du 1^{er} étage.

M. Cédric Maillard demande si, en cas de fusion, les locaux de l'administration pourront être transformés en appartements ?

R. M. le Syndic répond que ce sera probablement possible ; il ajoute que M. Metzger pourrait répondre.

Au sujet du dossier fusion, on n'en parle plus pour le moment. Si on a un bon outil, peut-être que nous pourrions avoir une antenne chez nous en cas de fusion.

M. Michel Grivel sait qu'il y a de la molasse sous la parcelle prévue pour la construction. N'y a-t-il pas un risque de surcoût ?

R. M. Ducrest répond qu'ils ont un contrat avec un géologue ; des sondages ont été fait avec résultat que sur les premiers mètres, cela peut aller ; plus bas, sur les mètres suivants c'est plus dur. Ils en ont tenu compte dans leur budget.

M. Michel Grivel pense que nous aurions dû vider l'Auberge de la Fleur de Lys à Porsel pour faire le bureau communal. Il estime que l'Auberge est un gouffre. On ne sait pas ce que cela rapporte.

R. M. le Syndic lui répond que l'Auberge sert à la vie sociale de notre Commune. Il ajoute que nous allons parler de l'Auberge plus tard dans la soirée.

Après les questions-réponses, il est 21 h 10 lorsque MM. Ducrest et Metzger s'en vont, non sans avoir été remerciés chaleureusement.

M. le Syndic espère que l'assemblée a bien compris les enjeux ainsi que l'opportunité à ne pas laisser passer.

M. le Syndic poursuit en montrant la diapositive avec le tableau récapitulatif des abris PC existants sur le territoire communal. Il y a

- des abris PC communaux (abris PC pour les habitants)
 - des abris PC privés-publics (abris PC dans des bâtiments privés pour les privés et les habitants)
 - des abris PC obligatoires (abris PC dans des immeubles privés pour les logements)
- pour un total de 980 places. En y rajoutant les 209 places du projet, on arriverait à 1'189 places pour un total de 1'200 habitants actuellement.

Puis, il montre les avantages et inconvénients ainsi que les derniers investissements communaux importants.

M. le Syndic ajoute que la loi sur la protection civile va changer en 2023. On pourra nous obliger à faire un abri PC pour les places manquantes. Cela reviendra plus cher si nous sommes seuls pour les construire.

2.2 BUDGET DES INVESTISSEMENTS

RESULTATS DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS	BUDGETS 2021	
	Charges	Produits
0. Administration	0,00	0,00
1. Ordre public	638 850,00	0,00
2. Enseignement et formation	0,00	0,00
3. Culture et loisirs	0,00	0,00
4. Santé	0,00	0,00
5. Prévoyance sociale	0,00	0,00
6. Transports et communications	236 000,00	0,00
7. Protection et aménagement de l'environnement	139 000,00	148 000,00
8. Economie	0,00	0,00
9. Finances et impôts	1 173 000,00	265 000,00
TOTAUX	2 186 850,00	413 000,00
RESULTAT DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS		1 773 850,00

M. le Syndic présente également le budget à l'aide du beamer ; il le commente.

→ 2.2.1 ABRI DE PROTECTION CIVILE A PORSEL – (1. ORDRE PUBLIC)

- a) Lieu : Porsel – Rte de Moudon/Ch. du Clos
- b) Prix d'acquisition : CHF 638'850.00
- c) Equipements : compris dans le prix
- d) Nombre de places pour la Commune : 209
- e) Nombre de places actuelles : 980 (en manquent 250)
- f) Nombre d'habitants : 1'200 habitants



Investissements – 1 Ordre public

Charges	Produits
638'850.00	0.00
Différence sur budget 2020	
+634'684.00	

→ Construction d'abris PC à Porsel (209 places pour la Commune)

→ **Incidences financières**

→ - amortissement : 3.0% → CHF 9'900.00 (selon l'art. 35/Annexe I du règlement d'exécution de la LCo)

→ - intérêts : 0.5% → CHF 3'194.25

→ - remboursement

→ de l'emprunt : 3.0% → CHF 19'165.50

□ Commune Le Flon • 10.12.2020 87

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Abri de protection civile à Porsel - 209 places

Le lundi 23 novembre 2020, la commission financière a assisté à la présentation du budget communal 2021 par M. le Syndic Jean-Claude Bongard.

Le mercredi 2 décembre 2020, la commission financière a assisté à la présentation du projet de construction des immeubles abritant l'administration et les abri PC, par les architectes Durest Metzger en compagnie de membres du conseil communal.

Selon le plan financier 2021 à 2025, la charge financière de CHF 23'000 par an pour un investissement de CHF 638'850.00 est supportable. Le déficit de fonctionnement restant inférieur à 5% jusqu'en 2025.

De plus, cet investissement, ajouté aux autres investissements budgétisés, entre dans le cadre de l'endettement maximum calculé par le service des communes.

Vu l'obligation légale de construire ces places abri PC et de rembourser le fonds de réserve en 2022 en cas de non construction, la commission pense que reporter cet investissement à plus tard risque d'être plus onéreux pour la commune.

La commission financière propose à l'assemblée, d'accepter le projet tel que proposé avec le financement y relatif.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATION



Investissements – 6 Transports et communications

Charges	Produits
236'000.00	0.00
Différence sur budget 2020	
+157'000.00	

- Elargissement carrefour/route de Champ Diguez, Porsel
- Report Passage-piétons et bordures Rte cantonale, Porsel (travaux 2020)
- Honoraires dossier Valtraloc

- **Incidences financières**
- - amortissement : 2.50% → 5'900.00 fr. (selon l'art. 35/Annexe I du règlement d'exécution de la LCo)
- - intérêts : 0.50% → 1'180.00 fr.
- - remboursement de l'emprunt : 2.50% → 5'900.00 fr.

□ Commune Le Flon • 10.12.2020 88

Le report du passage-piétons est dû au fait que les travaux n'ont pas pu être terminés par le SPC en raison de la météo. Ils seront faits à la fin du printemps 2021.

6. PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT



Investissements - 7 Protection et aménagement environnement

Charges	Produits
139'000.00	148'000.00
Différence sur budget 2020	
-70'000.00	

- Report travaux assainissement hors zone Bouloz, Rte de Romont
- Déviation conduite AVGG et amélioration du réseau d'eau potable

- **Incidences financières**
- - amortissement : 4.00% → 5'560.00 fr. (selon l'art. 35/Annexe I du règlement d'exécution de la LCo)
- - intérêts : 0.50% → 695.00 fr.
- - remboursement de l'emprunt : 3.00% → 4'170.00 fr.

□ Commune Le Flon • 10.12.2020 89

La parole est donnée à M. Nicolas Favre, Conseiller communal, pour les explications sur la déviation de la conduite AVGG et l'amélioration du réseau d'eau potable. Il montre un plan avec la conduite et son nouveau tracé. Il y en aura pour CHF 40'000.00.

Cela concerne la conduite d'eau qui passe sous le terrain de MM. Ducrest et Metzger où vont être construits les 2 petits immeubles dont nous avons parlé avant. La conduite sera déviée en bordure de propriété.

Une convention a été signée au 30 avril 2020 pour régler le financement des frais.

- à charge de la Commune, le matériel
- à charge des propriétaires, le terrassement, la remise en état et la main-d'œuvre

Cette conduite concerne également les parcelles du bas ; sur l'une d'entre elles, un projet de construction est prévu. Ces travaux se font avec une vision à 30 ou 40 ans. C'est la raison pour laquelle, on fait une déviation sur 200 m. On rejoint une conduite qui date de 2005 avec cette conduite qui date des années 1970. Il y aura un point avec 3 vannes. Plus il y a de vannes, mieux c'est en cas de fuite d'eau car ainsi, on peut fermer un secteur avec peu de bâtiments.

Il y a eu une fuite dans la zone de l'ancienne poste à Porsel avec une seule vanne, il a fallu fermer l'eau à 56 bâtiments !

Montant à charge de la Commune :

- CHF 24'300.00 pour le matériel
- CHF 10'000.00 pour la fouille de la Commune
- CHF pour l'inscription au Registre foncier
- CHF pour les divers et imprévus
- CHF 40'000.00 TOTAL d'investissement prévu

Si on arrive à renouveler le secteur, ce sera une bonne chose.

M. Christian Thieren précise que depuis qu'il est arrivé à Porsel, il a déjà subi 3 coupures d'eau. Ne faudrait-il pas prévoir une révision globale du réseau d'eau potable de Porsel ?

R. On a entre 2 et 3 fuites d'eau par année ; il s'agit souvent d'un problème de pierres proches de la conduite d'eau en fonte qui avec le mouvement du terrain usent le tuyau ou alors comme pour la dernière fuite d'eau, c'était une conduite électrique qui passait à 30 cm du tuyau et qui a provoqué un courant vagabond.

Nous n'avons pas plus de fuites d'eau que dans les autres Communes. Nous pourrions refaire tout le réseau d'eau potable de la Commune qui compte 60 km ; cependant, il y en aurait pour 6 mio de francs.

Les tuyaux en fonte ont une espérance de vie de 70 à 100 ans. Les nôtres ont 45 ans.

Il ajoute que c'est la faute à pas de chance pour M. Thieren.

M. Michel Grivel demande si les CHF 40'000.00 vont être empruntés par la Commune.

R. M. Nicolas Favre répond que nous avons une réserve comptable de CHF 423'000.00 au 31 décembre 2020 ; il s'agit du bénéfice des 20 dernières années. Cependant, nous n'avons pas physiquement cet argent car il a été utilisé pour le fonctionnement, plutôt que de laisser un montant sur un compte épargne à 0% et d'emprunter à 3-4% et de payer des intérêts et amortissement.

→ **2.2.2 PROJET NOUVELLE ADMINISTRATION COMMUNALE A PORSEL**
DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT



Investissements – 9 Finances et impôts

Charges	Produits
1'173'000.00	265'000.00
Différence sur budget 2018	
875'350.00	

→ Nouveaux locaux communaux à Porsel

→ **Incidences financières**

- - amortissement : 3.00% → 35'190.00 fr. (selon l'art. 35/Annexe I du règlement d'exécution de la LCo)
- - intérêts : 0.50% → 5'865.00 fr.
- - remboursement de l'emprunt : 3.00% → 35'190.00 fr.

□ Commune Le Flon • 10.12.2020 91

Les chiffres ont été présentés via le Powerpoint présenté par MM. Ducrest et Metzger (voir plus haut, pages précédentes).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Projet nouvelle Administration communale à Porsel

Le lundi 23 novembre 2020, la commission financière a assisté à la présentation du budget communal 2021 par M. le Syndic Jean-Claude Bongard.

Le mercredi 2 décembre 2020, la commission financière a assisté à la présentation du projet de construction des immeubles abritant l'administration et les abri PC, par les architectes Ducrest Metzger en compagnie de membres du conseil communal.

Selon le plan financier présenté, la charge financière CHF 52'000.00 par an pour un investissement de CHF 1'173'000.00 est supportable. Le déficit de fonctionnement restant inférieur à 5% jusqu'en 2025.

De plus, cet investissement, ajouté aux autres investissements budgétisés, entre dans le cadre de l'endettement maximum calculé par le service des communes.

De tous les projets présentés jusqu'à ce jour, le présent projet nous paraît le plus abouti et le moins cher. Le détail des coûts présentés nous rassure sur la tenue du budget.

La commission financière propose à l'assemblée, d'accepter le projet tel que proposé avec le financement y relatif.



Investissements – 9 Finances et impôts

Charges	Produits
1'173'000.00	265'000.00
Différence sur budget 2018	
875'350.00	

→ Nouveaux locaux communaux à Porsel

→ **Incidences financières**

→ - amortissement : 3.00% → 35'190.00 fr. (selon l'art. 35/Annexe I du règlement d'exécution de la LCo)

→ - intérêts : 0.50% → 5'865.00 fr.

→ - remboursement
de l'emprunt : 3.00% → 35'190.00 fr.

Le prix de vente estimé par la Régie Châtel SA : CHF 265'000.00 ; il s'agit d'un prix indicatif.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Vente bureau communal Ch. du Closel 30, Bouloz

Le lundi 23 novembre 2020, la commission financière a assisté à la présentation du budget communal 2021 par M. le Syndic Jean-Claude Bongard.

Le mercredi 2 décembre 2020, la commission financière a assisté à la présentation du projet de construction des immeubles abritant l'administration et les abri PC, par les architectes Durecrest Metzger en compagnie du conseil communal.

Selon le plan financier présenté et la capacité d'investissement de notre commune, calculée par le service des communes, cette vente est indispensable pour le financement des investissements prévus.

La commission financière propose à l'assemblée, d'accepter le projet tel que proposé.

* * *

M. Christian Thieren remarque que sur la diapositive présentant le coût de l'abri PC c'est le montant de CHF 638'850.00 alors que nous avons encaissé CHF 301'850.00 via les permis des construire. Où est cet argent ?

R. M. le Syndic répond que les CHF 301'850.00 sont une réserve comptable ; on devra les emprunter au même titre que le solde manquant pour arriver aux CHF 638'850.00.

M. Thieren constate que le taux d'intérêts sera de 3%

R. M. le Syndic répond que c'est l'amortissement qui sera de 3% ; les intérêts seront à 0.5%.

M. Michel Grivel précise que nous avons toujours parlé de CHF 301'850.00 et maintenant on en à CHF 638'850.00.

R. M. le Syndic précise que les CHF 301'850.00 représentent la contribution des propriétaires pour des places protégées. Un abri PC coûte plus que CHF 300'000.00.

M. Grivel pense qu'il vaudra mieux rendre les CHF 300'000.00 !

R. M. le Syndic rappelle ce qui a déjà été dit ; si on ne fait rien avec cet argent, on devra le rendre et ensuite on nous obligera à faire un abri PC et cela nous reviendra plus cher.

M. Grivel pense qu'il fallait conserver cette réserve de façon physique.

M. Grivel change de sujet et parle de la route de la Perreire, quartier où il habite. Il doit souvent balayer du gravier. A l'époque, il se rappelle qu'une somme avait été mise en réserve pour faire la couche finale du goudron de la route. On lui a dit que ce serait fait plus tard. Or, rien n'a été fait à ce jour.

R. M. le Syndic demande à M. Grivel de faire une demande écrite pour cette question et le Conseil communal traitera sa requête. Pour le budget 2021, rien n'a été prévu pour cela.

M. Raymond Dévaud répond à M. Grivel qu'il faut savoir gérer son budget et ne pas mettre de l'argent encaissé, de côté, à un taux de 0% et ensuite devoir emprunter à 3%. Ce n'est pas logique.

M. Michel Grivel poursuit en précisant qu'il trouve trop élevé le montant prévu pour la réfection du carrefour de la route de Champ Diguez (CHF 206'000.00). Il estime que ce n'est pas à la Commune de faire ces travaux mais plutôt au promoteur qui a construit les villas le long de ladite route.

R. M. le Syndic lui répond que nous allons parler avec le promoteur pour une répartition financière.

Mme Denise Pittet demande si le projet d'abri PC est lié au projet de locaux communaux ?

R. M. le Syndic répond que ces 2 projets ne sont pas liés.

PRESENTATION DU PLAN QUINQUENNAL 2020-2025

Le plan quinquennal est présenté à l'aide du beamer et est commenté ; on peut constater que pour cette année, comme prévu le déficit est à 0.77 % (CHF 38'122.65.00) ; par contre avec les différentes charges et autres éléments, nous arrivons à

- 2021 : 1.37% sur 5%
- 2022 : 1.91% sur 5%
- 2023 : 3.68% sur 5%
- 2024 : 4.59% sur 5%
- 2025 : 5.49% sur 5%

M. le Syndic précise qu'il s'agit d'un plan financier ; de plus, comme le budget 2022 devra être fait avec le nouveau MCH2 (modèle comptable harmonisé) et le plan financier se présentera d'une autre façon. En Veveyse, seule la Commune d'Attalens débute avec le MCH2 en 2021.

Questions et remarques de l'assemblée

* * * *

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. le Syndic invite la Commission financière à donner connaissance de son rapport. Mme Corinne Levrat, Présidente, précise que la Commission s'est réunie le lundi 23 novembre 2020 pour assister à la présentation du budget communal 2021 par M. le Syndic Jean-Claude Bongard et ainsi pouvoir réaliser son rapport. Elle remercie M. Bongard pour les explications, fournies poste par poste, qui ont totalement répondu à l'attente de la Commission.

En préambule, la commission financière tient à remercier le Conseil communal dans son ensemble pour son engagement, ainsi que la Caissière et les Secrétaires pour leur travail de qualité.

Budget de fonctionnement 2021

Pour 2021, les charges prévues s'élèvent à CHF 4'965'241,65 et les produits à CHF 4'927'119.00, soit un déficit de CHF 38'122.65, représentant 0.77% du total des charges. Notre analyse a pu constater que les recettes avaient été estimées avec prudence et les charges maîtrisées au plus juste.

La commission financière donne un préavis favorable et propose à l'assemblée l'acceptation du budget de fonctionnement tel que présenté par le conseil communal.

Budget d'investissement 2021

Le budget d'investissement présente une charge de CHF 2'186'850.00 pour CHF 413'000.00 de produits, soit une charge nette de CHF 1'773'850.00.

Selon le plan financier 2021 à 2025, la charge financière de la totalité des investissements budgétisés est supportable. Le déficit de fonctionnement reste inférieur à 5% jusqu'en 2025 et entre dans le cadre de l'endettement maximum calculé par le service des communes.

Nous pensons que l'impact de ces investissements sur les finances de la commune sous l'angle du nouveau plan comptable harmonisé MCH2 devrait être couvert par les fonds propres au bilan et par la valeur comptable prudente du patrimoine communal.

La commission financière donne un préavis favorable et propose à l'assemblée l'acceptation du budget d'investissement tel que présenté par le conseil communal.

* * * *

M. le Syndic remercie la Commission financière et sa Présidente. La parole n'étant plus de mandée : → **On passe au vote**

a) Le BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 avec des charges s'élevant à CHF 4'965'241.65 et des produits s'élevant à CHF 4'297'119.00 donnant donc un déficit de CHF 38'122.65 (0.77%) est mis au vote. Il est approuvé par 53 oui (cinquante-trois) ; en outre, il y a 1 abstention (une).

b) Le BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2021 est voté chapitre par chapitre :

1. ORDRE PUBLIC

Total pour le poste 16 Protection civile : CHF 638'850.00

160.503.00 Construction abri PC

Acquisition d'abris de protection civile

Résultat du vote : 52 oui (cinquante-deux), 2 non (deux), 0 abstentions (zéro)

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Total pour le poste 62 Routes communales et génie civil : CHF 236'000.00 dont CHF 15'000.00 de report

620.501.000 Aménagement de routes et trottoirs

Elargissement route de Champ Diguez ; honoraires ingénieurs pour VALTRALOC Bouloz ; Marquage 5 passages-piétons (report de CHF 15'000.00)

Résultat du vote : 52 oui (cinquante-deux), 01 non (un), 01 abstention (une)

7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Total pour le poste 7 : CHF 139'000.00 de charges et CHF 148'000.00 de produits (taxes raccordement/participation tiers)

70 Approvisionnement en eau

700.501.00 Construction de conduites et réservoirs

CHF 40'000.00 de charges et CHF 26'000.00 de produits (taxes raccordement)

Résultat du vote : 54 oui (cinquante-quatre) = unanimité

71 Protection des eaux

710.501.00 Construction de canalisations eaux usées

CHF 99'000.00 charges Raccordement des hors zone de la Rte de Romont à Bouloz et CHF 80'000.00/CHF 42'000.00 de produits (taxes raccordement)

Résultat du vote : 54 oui (cinquante-quatre) = unanimité

9. FINANCES ET IMPOTS

Total pour le poste 94 Gérance de la fortune et des dettes : CHF 1'173'000.00 de charges et CHF 265'000.00 de produits :

94 Gérance de la fortune et des dettes

942.503.00 Acquisition de locaux pour nouvelle Administration communale

CHF 1'173'00.00

Résultat du vote : 48 oui (quarante-huit), 03 non (trois), 03 abstentions (trois)

942.603.00 Vente de bâtiments → Vente Bureau communal, Bouloz

CHF 265'00.00

Résultat du vote : 47 oui (quarante-sept), 06 non (six), 1 abstention (une)

* * *

3. Nouveaux statuts du VOG (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse, Oron, Glâne), Présentation et approbation

La parole est donnée à M. Nicolas Favre, Conseiller communal, pour la présentation. Il précise que les statuts avec la version actuelle et la version modifiée étaient à disposition avant l'assemblée.

M. Favre donne des explications détaillées ; il donne le nom des Communes qui font partie de la VOG et il explique également ce que sont les stations de pompage.

Il présente également quelques articles sur les nombreux qui ont été modifiés. Il ajoute que la somme de CHF 25 mio a été votée il y a 7 ans et les travaux d'agrandissement de la STEP La Verna d'Ecublens seront terminés en 2022.

Pas de question ou remarques. La parole n'étant pas demandée : → **On passe au vote**

Les nouveaux statuts du VOG sont approuvés par 53 oui (cinquante-trois) ; en outre, il y a 1 abstention (une).

4. Nouveaux statuts de l'AVGG (Association régionale Veveyse-Glâne pour l'adduction d'eau), Présentation et approbation

La parole est donnée à M. Nicolas Favre, Conseiller communal, pour la présentation.

L'AVGG ayant profité de l'occasion pour une refonte complète de ses statuts, il est difficile de faire une comparaison entre les anciens et les nouveaux articles. En plus des modifications, certains articles ont été déplacés et/ou intégrés à d'autres chapitres.

Voici quand même un résumé des modifications effectuées :

- **1. Titres renommés et articles déplacés pour mieux correspondre au modèle du Service des communes, ce qui apporte plus de clarté dans la structure**
 - Chapitre 1 devient « dispositions générales »
 - Les articles de l'ancien chapitre « Admission / démissions » ont été déplacés sous les chapitres actuels « disposition générales » et « dispositions finales »
 - Titre 2 devient « Organisation »

 - Art 10 renommé en « Représentation des communes »

 - L'ancien article 14 bis traitant du droit de vote et des délibérations a été intégré au nouvel article 16

 - Le « caissier » (chapitre 4) devient administrateur des finances

 - Le chapitre 7 « organe de révision » a été divisé en plusieurs articles pour une meilleure compréhension

 - Chapitre 8 devient « Installations et Réseaux »
...

- **2. Ajout de chapitres et articles selon modèle de Service des communes pour plus de précision dans le contenu**
 - Art 4 – prestations de services
 - Art 12 – séance constitutive
 - Art 15 – publicité des séances
 - Art 17 – pv de l'assemblée
 - Art 21 – commissions
 - Chapitre Finances – certains articles ont été déplacés dans ce chapitre

- **3. Ajouts / adaptations obligatoires pour correspondre aux exigences du MCH2**
 - Chapitre « Commission financière »
 - Art 19 – « constitution – convocations – décisions – jetons de présence » du comité
 - Art 22 – « attributions du comité »
 - Art 33 -37 traitant des finances
 - Chapitre « information et accès aux documents »

- **4. Autres modifications**
 - Art 14 : proportion des communes devant demander une assemblée (1/3 au lieu de 1/5)

Pas de question ou remarques. La parole n'étant pas demandée : → **On passe au vote**

Les nouveaux statuts du VOG sont approuvés à l'unanimité (53 oui).

5. Nouveaux statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie, psychomotricité Glâne-Veveyse), Présentation et approbation

La parole est donnée à Mme Maude Cardinaux, Conseillère communale, pour la présentation.

- Ces statuts, comme la plupart des autres statuts d'Associations ont dû être renouvelés, entre autres, à cause de l'entrée en vigueur du MCH2 (nouvelle comptabilité des Communes imposée par le Canton de Fribourg)
- Quelques modifications :
- Cela donne lieu principalement l'introduction de la Commission financière au niveau des organes de l'Association (art. 5)
- Le mode de convocation de l'assemblée des délégués se met au goût du jour puisqu'il se fait par COURRIEL (art. 10.1)
- Les préfets de la Glâne et de la Veveyse font désormais partie du comité de direction (art. 14.1)

Pas de question ou remarques. La parole n'étant pas demandée : → **On passe au vote**

Les nouveaux statuts du SLPP-GV sont approuvés à l'unanimité (53 oui).

6. Informations du Conseil communal (Site Internet communal, Elections communales)

M. le Syndic donne quelques informations.

a) Site Internet communal

Mise en fonction : 26 novembre 2020

Fournisseur : Hemmer.ch SA à Fribourg

Site convivial avec beaucoup de renseignements. N'hésitez pas à aller le visiter : www.leflon.ch

b) Elections communales 2021

1^{er} tour : dimanche 07 mars 2021

2^{ème} tour : dimanche 28 mars 2021

Date pour le dépôt des listes : lundi 25 janvier 2021 à 12 h 00 à l'Administration communale

Système majoritaire ; pour le système proportionnel, la demande doit être faite par écrit jusqu'au vendredi 21 janvier 2021 à 12 h 00.

Assermentation prévue : samedi 24 avril 2021 pour la prochaine législature 2021-2025.

Non mentionné sur le tractanda car information récente

c) Auberge de la Fleur de Lys, Porsel

M. le Syndic précise que notre Auberge communale va être fermée d'ici la fin de l'année. Nous avons reçu l'information des tenanciers en date du 23 novembre 2020. Ils ont décidé de nous quitter. Nous avons tout fait pour une bonne collaboration.

Il faudra changer le tableau d'affichage qui mentionne « Fermé définitivement » car ce n'est pas la vérité puisque nous allons faire le maximum pour trouver des nouveaux tenanciers de qualité. Ce ne sera pas une tâche facile au vu de la pandémie actuelle.

M. Michel Grivel estime qu'il faut faire un EMS au lieu de notre Auberge.

R. M. le Syndic lui répond que pour cela il faudra demander un crédit d'investissement à l'assemblée communale !

Mme Claudine Aebischer change de sujet et demande quand il sera possible de prendre possession des nouveaux locaux communaux ?

R. Les travaux vont débuter vers la fin du printemps 2021 ; ils devront par conséquent être utilisables à l'automne 2022.

Mme Aebischer souhaite savoir la surface de l'actuel bureau communal ?

R. 99 m².

7. Divers

M. le Syndic laisse maintenant la parole à l'assemblée.

DISCUSSION :

1 Mme Nelly Ducrest souhaite parler d'un problème concernant l'arrêt de bus TPF dénommé « Essert » qui se trouve sur leur route privée pour l'accès à leur maison. Il y régulièrement 20 élèves du COV (école secondaire) de chaque côté de son auto lorsqu'elle doit quitter sa propriété et il n'y a pas de visibilité pour l'accès sur la route cantonale, principalement en cas de brouillard.

Les enfants ne se bougent pas à l'approche de sa voiture ; en général, ils ont les écouteurs vissés sur les oreilles et n'entendent rien. Il en est de même lorsqu'elle souhaite rentrer à la maison.

Un jour il y aura un gros souci ! Soit il y aura un problème avec les enfants, soit il y aura un problème pour elle. Souvent les enfants sont assis à même le sol !

R. M. Ludovic Fragnière, Conseiller communal, répond que nous sommes en train de finaliser le dossier/Valtraloc avec le SPC. Toutefois, il faudra attendre encore avant d'avoir un couvert pour un arrêt de bus officiel. En effet, en fin 2021, il est prévu de faire l'enquête publique pour la demande d'autorisation pour l'amélioration du carrefour du centre village et pour ledit abri/arrêt de bus, entre autres.

Mme Claudia Dougoud estime qu'il faut faire quelque chose ; il faut arrêter de laisser les enfants sur la route !

M. Fragnière répond que les enfants d'école infantine et primaire sont bien sur le chemin des Esserts pour attendre le bus scolaire et tout se passe.

Mme Dougoud répond qu'il y a plus de place sur le chemin des Esserts ; il faut donc mettre l'arrêt pour les élèves du COV aux Esserts.

R. M. Fragnière répond que ce n'est pas la Commune qui peut choisir l'endroit où le bus TPF va s'arrêter.

M. le Syndic précise que nous allons contacter les TPF pour les rendre attentifs à ce problème.

Mme Claudine Aebischer se demande s'il ne faudrait pas aller sur place, une fois, pour expliquer les choses aux élèves du COV.

M. Fragnière explique, qu'expérience faite dans un autre cadre, cela ne fonctionne pas car les jeunes n'en n'ont rien à faire !

Mme Nelly Ducrest ajoute qu'en plus en hiver, viennent s'ajouter les rouons de neige sur les 2 côtés de son chemin d'accès. Les jeunes doivent grimper sur ceux-ci lorsqu'elle passe avec son véhicule.

Mme Claudia Dougoud fait remarquer qu'en plus c'est une route privée. Personne n'est informé de cela.

Mme Nelly Ducrest précise que son mari et elle-même n'ont même pas été informés qu'un arrêt de bus allait se faire sur leur chemin d'accès.

R. M. le Syndic lui répond que nous allons contacter les TPF. Il ajoute qu'il est conscient du problème puisque lui-même est allé faire une vision locale en décembre 2018 et il a pris des photos pour que l'on se rende compte de la dangerosité. Il faudrait aussi en parler aux parents.

M. Marco Picasso précise qu'il y a eu, il y a quelques années, un même souci avec un bus articulé à Maules. Les parents avaient écrit aux TPF avec copie aux journaux et aux autorités (Conseil d'Etat). Il faut se fédérer et faire quelque chose.

R. M. Ludovic Fragnière précise qu'il faut faire un rendez-vous et faire signer une lettre aux parents de ces élèves.

Mme Claudine Aebischer parle du radar pédagogique qui était installé, de temps en temps, à Pont ; il faudra le remettre une fois car cela fait très longtemps qu'on ne l'a plus mis. Cela faisait quand même effet sur la vitesse des automobilistes.

R. M. Fragnière répond que le radar que l'on déplaçait a été détruit par un tracteur et pour le remplacer, nous avons installé un radar fixe. De ce fait, nous n'avons plus de radar mobile actuellement.

Mme Aebischer propose que l'on achète un radar pour le village de Pont.

R. M. Fragnière répond que ce serait effectivement possible. Il va étudier la question.

Mme Sandra Leprêtre demande ce qu'il en est avec le dossier de la 5G ?

R. M. le Syndic répond que pour le moment, c'est silence radio. Nous n'avons plus aucune nouvelle de Swisscom SA.

Mme Leprêtre précise qu'actuellement il y a des projets d'installation de la 5G à Saint-Martin et à Rue.

M. Michel Grivel revient sur le dossier des nouveaux locaux pour l'Administration communale et demande s'il y aura 6 ou 7 places de parc pour les visiteurs et pour ceux et celles qui y travailleront ?

R. M. le Syndic répond qu'il est prévu 7 places ; que les Conseillers communaux ne sont pas à plein temps au Bureau communal et que si jamais, il y a des places de parc à disposition au village à Porsel, à 200 m et aussi à 200 m vers la Salle polyvalente.

La parole n'est plus demandée.

* * *

M. le Syndic tient à remercier l'assemblée pour sa participation active et ses décisions. Il remercie également ses Collègues, le personnel administratif ainsi que tous les autres employés auxiliaires de la Commune.

Il est 22 h 45 lorsque M. le Syndic clôt l'assemblée souhaitant bon retour, à toutes et à tous, dans leurs foyers et de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une Bonne Année 2021. Pas de verre de l'amitié à cause du problème sanitaire (Covid-19).

Porsel, le 10 décembre 2020

La Secrétaire

Le Syndic